Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction des services*
*de la navigation aérienne*

*Sous-direction des ressources humaines*

*Département formation*
*Division formation Métiers de la navigation aérienne hors contrôle et hors maintenance*

**Référence** 15 2 / DSNA / SDRH
**Affaire suivie par : Michel THEODORE**
michel.theodore@aviation-civile.gouv.fr
**Tél.** 01.69.57.67.51 – **Fax :** 01.69.57.67.80

**Objet :** Appel à candidature Membres du jury 1ère et 2ème qualification TSEEAC

# NOTE

**A L'ATTENTION DE :**

**Voir Liste des destinataires**

## APPEL A CANDIDATURES MEMBRES DU JURY 1ère et 2ème QUALIFICATION TSEEAC Année 2015

**CONTEXTE :**

Afin de renouveler des membres du jury dont le mandat pour l'année 2015 arrive à échéance ou mutés dans un autre domaine professionnel, il est apparu nécessaire de recruter de nouveaux membres du jury. Les disciplines recherchées sont : **les opérations aériennes, les missions régaliennes, l'informatique et la circulation aérienne.**

Le renouvellement ne concerne que peu de membre de jurys. Si la demande est supérieure au besoin, tous les candidats ne seront pas retenus.

**PERSONNELS CONCERNES :**

TSEEAC titulaires de la 2ème qualification depuis au moins 2 ans.

**QUALITES REQUISES :**

- Compétence confirmée dans la discipline, c'est-à-dire 2 ans dans le poste
- Discrétion, rigueur et fiabilité
- Travail personnel en amont

| SNA | SMQS | SARH |
|---|---|---|
| 000140 | 16 JAN 2015 | |
| SE | ST | |

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE** : vendredi 27 février 2015

Les candidatures qui parviendront après cette date ne seront pas prises en considération.

**ENVOI DES CANDIDATURES :**

Toute candidature doit être exprimée au moyen de la fiche de candidature jointe, et doit comporter l'avis du Chef de service. La fiche de candidature dûment remplie est à transmettre au département formation de la SDRH à l'adresse suivante :

**DSNA/SDRH – Département Formation**

**9 rue de Champagne**

**91250 Athis Mons Cedex**

Les candidatures peuvent également être transmises par mail à l'adresse suivante :

tseeac-qualification@aviation-civile.gouv.fr

Tous les candidats seront informés par mail du résultat du recrutement au plus tard le 12 mars 2015.

**FORMATION OBLIGATOIRE** :

Les candidats retenus pour faire partie du jury devront suivre une formation obligatoire organisée par SG/SDP6 à Farman sur 2 jours en septembre (les dates seront définies ultérieurement). Elle portera sur les objectifs de l'examen et la préparation à la fonction de membre de jury (exercices pratiques).
Leur participation est également requise pour la réunion de briefing du jury retenu par examen organisée par téléconférence environ 1 mois avant les épreuves orales.

Fait à Athis-Mons le 6 janvier 2015

Emmanuelle COLONNA
Chef du Département
Formation des corps techniques
de la Navigation Aérienne

**PJ :** - Note explicative SDRH-13244 participation jury
- Fiche de candidature 2015

DSNA/SDRH/FT

# FICHE DE CANDIDATURE

# A LA FONCTION DE MEMBRE DU JURY

# 1ère et 2ème QUALIFICATION TSEEAC

NOM : ..... PRENOM : .....

SECONDE QUALIFCATION OBTENUE LE : ..... .....

SERVICE D'AFFECTATION : .....

POSTE OU FONCTION OCCUPE : .....
DEPUIS QUELLE DATE : .....

DISCIPLINE CHOISIE : .....

Décrivez succinctement vos motivations :

A ..... le .....

signature

Avis du Chef de Service :

A ..... le .....

signature

Cette fiche de candidature est à renvoyer à :
DSNA/SDRH - Département Formation
9 rue de Champagne
91200 ATHIS-MONS
A l'attention de : Michel THEODORE (01 69 57 67 51) et Agnès HEURTIER (01 69 57 67 52)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction des services*
*de la navigation aérienne*

*Sous-direction des ressources humaines*

Athis-Mons, le 10 juillet 2013

**Note d'information**

**Affaire suivie par :** Michel THEODORE
michel.theodore@aviation-civile.gouv.fr
**Tél. :** 01.69.57.67.51 - **Fax:** 01.69.57.67.80

**Objet :** note explicative sur la participation des personnels DGAC aux qualifications TSEEAC en tant que membres de jury.

## *Introduction*

Cette note a pour but d'expliquer comment le département Formation des corps Techniques de la Sous Direction des Ressources Humaines de la DSNA organise les qualifications TSEEAC et ce afin de minimiser les coûts engendrés pour chaque service.

## *Cadre règlementaire*

Statutairement les TSEEAC ont la possibilité de passer des qualifications techniques pour progresser administrativement :

- une première[1] qualification pour passer du grade normal à celui de principal.
- une deuxième[2] qualification pour passer du grade de principal à celui d'exceptionnel.

[1] Arrêté du 11 septembre 2012 relatif à la qualification délivrée aux TSEEAC de classe normale
[2] Arrêté du 19 mai 2009 relatif à la qualification délivrée aux TSEEAC de classe principale

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr

9, rue de Champagne
91200 ATHIS-MONS

dgac DSNA

Le choix organisationnels sont régis par la recherche d'une économie sur le coût global : il vaut souvent mieux déplacer un membre de jury d'un service plutôt qu'une dizaine de candidats.

De plus, SDRH/FT veille à garantir l'impartialité du jury en évitant tout lien hiérarchique entre membres de jury et candidats.

Lors de la présentation aux Organisations Syndicales en décembre 2012 du bilan des deux qualifications, SDRH/FT a fait la démonstration des économies au niveau global qui avaient été réalisées entre le choix d'un centre unique (ENAC) et la régionalisation.

Pour les épreuves 2013 :

- pour la première qualification, nous avons évalué la possibilité de faire l'examen par visioconférence pour les candidats outre-mer. L'essai a été probant et pourra être pérennisé avec des aménagements horaires et techniques. L'expérimentation va continuer pour la seconde qualification 2013.

- pour la seconde qualification 2013, 3 centres ont été retenus (Athis, Toulouse et Aix). L'organisation a été optimisée pour éviter la convocation inutile de membres de jury et pour un coût global encore plus bas que l'année passée. Le taux d'absentéisme étant assez fort en seconde qualification (de l'ordre de 30% ces trois dernières années), les désistements de dernière minute sont de nature à perturber l'organisation des oraux.

**Nous demandons donc aux candidats de signaler leur absence au minimum 15 jours avant la date des épreuves.**

En conclusion SDRH/FT veille à rationaliser au maximum les déplacements de toutes les personnes concernées par ces examens (jurys et candidats) et compte sur la bonne volonté des services pour faciliter l'organisation de ces qualifications.